

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

L'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal tiendra une **assemblée publique de consultation** quant aux objets et aux conséquences de l'adoption du premier projet de résolution du projet particulier (PPCMOI) aux **1620-1640, boul. de la Côte-Vertu** en vertu du règlement RCA10-08-5. Le premier projet de résolution de PPCMOI a été adopté lors de la séance du conseil d'arrondissement du **1^{er} novembre 2022**. Cette assemblée aura lieu le **17 novembre 2022**, à 19 h, à la salle du Conseil de la mairie d'arrondissement située au 777, boul. Marcel-Laurin, Saint-Laurent.

Le premier projet de résolution pour le **projet particulier (PPCMOI)** visant à autoriser la construction d'une habitation multifamiliale au **1620-1640, boul. de la Côte-Vertu** a pour objet de :

- Déroger au règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, notamment aux normes régissant la classe d'usage, la marge avant et la marge arrière, les normes de stationnement, la hauteur du bâtiment et le coefficient d'occupation du sol.

Ces dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire et affectent la zone H15-017 délimitée au nord par le boulevard de la Côte-Vertu, à l'est par la rue Gohier, au sud par la limite des propriétés arrières du 1555 au 1775, boulevard Edouard-Laurin et à l'ouest par la limite latérale droite du bâtiment situé au 1790-1818, boulevard de la Côte-Vertu.

Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement (ou un autre membre du Conseil d'arrondissement désigné) expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à leur sujet.

Ce premier projet de résolution ainsi que les extraits des plans illustrant les zones concernées sont disponibles pour consultation au Bureau du citoyen, aux heures ordinaires de bureau.

Fait à Montréal,

Le 9 novembre 2022

Benoit Turenne
Secrétaire substitut du conseil d'arrondissement